


SOINS MÉDICAUX
OPTION 1**OPTION 2****OPTION 3**

MÉDICAMENTS			
Débours annuel maximal ¹	860\$	730\$	600\$
Remboursement	70%	80%	90%
Substitution par un médicament générique ²	Oui (obligatoire)	Oui (obligatoire)	Oui (obligatoire)
HOSPITALISATION			
Remboursement	100%	100%	100%
Chambre d'hôpital	Semi-privée	Semi-privée	Privée
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ			
Physiothérapeute, technicien en réadaptation physique, thérapeute du sport et kinésiologue			
Remboursement	70%	80%	90%
Frais annuels admissibles	Max. combiné de 500\$	Max. combiné de 1000\$	Max. combiné de 1250\$
Psychologue, psychothérapeute, psychoéducateur et travailleur social			
Remboursement	70%	80%	90%
Frais annuels admissibles	Max. combiné de 1000\$	Max. combiné de 1500\$	Max. combiné de 2000\$
Acupuncteur, audiologiste, chiropraticien, diététiste, ergothérapeute, naturopathe, orthopédagogue, orthophoniste, ostéopathe, podiatre et podologue			
Remboursement	70%	80%	90%
Frais annuels admissibles	Max. combiné de 300\$	Max. combiné de 500\$	Max. combiné de 750\$
AUTRES FRAIS ADMISSIBLES			
Remboursement	70%	80%	90%
Soins infirmiers privés	10 000\$ par période d'invalidité	10 000\$ par période d'invalidité	10 000\$ par période d'invalidité
Produits antitabagiques	Même protection que le régime public	Même protection que le régime public	Même protection que le régime public
Vaccins	500\$ par an	750\$ par an	1000\$ par an
Injections sclérosantes	500\$ par an	500\$ par an	500\$ par an
Examens de laboratoire	Couverts	Couverts	Couverts
Appareils auditifs	600\$ par 3 années	600\$ par 3 années	600\$ par 3 années
Orthèses podiatriques, chaussures orthopédiques sur mesure	Max. combiné de 200\$ par an	Max. combiné de 400\$ par an	Max. combiné de 500\$ par an
SOINS DE LA VUE (examens, lunettes, lentilles et corrections au laser)			
Remboursement	n.a.	80%	90%
Frais admissibles	n.a.	200\$ par 24 mois (12 mois pour les enfants de moins de 21 ans)	300\$ par 24 mois (12 mois pour les enfants de moins de 21 ans)
ASSURANCE VOYAGE			
Remboursement	100%	100%	100%
Maximum par événement en cas d'urgence	1 000 000\$	1 000 000\$	1 000 000\$
Max. pour annulation ou interruption de voyage	3000\$ par sinistre	3000\$ par sinistre	3000\$ par sinistre
Assistance voyage	Incluse	Incluse	Incluse

Les maximums sont basés sur des frais admissibles, par assuré et par année de référence (1^{er} juin au 31 mai). La tarification des primes varie selon l'option choisie. Référez-vous à la grille de tarification sur monudem.umontreal.ca pour plus de détails.

¹ Le déboursé annuel maximal est applicable pour les médicaments de l'adhérent et ses enfants à charge (combiné), et son conjoint (séparément). Une fois le déboursé annuel maximal atteint, l'assureur assume la totalité des frais admissibles.

² Substitution par un médicament générique obligatoire à moins de contre-indication médicale.



SOINS DENTAIRES

OPTION 1

OPTION 2

Franchise annuelle	25\$ par adhérent avec 50\$ maximum par famille	25\$ par adhérent avec 50\$ maximum par famille
SOINS DE BASE ET MAJEURS		
Diagnostic et prévention	100%	100%
Soins de base – restauration mineure (obturations), chirurgie buccale, endodontie et parodontie	80%	90%
Soins majeurs – prothèses (mise en bouche), couronnes et ponts	50%	50%
Remboursement maximum annuel	1500\$	2500\$
Travaux sur les dents non naturelles	Couverts	Couverts
Fréquence des examens de rappel	9 mois	6 mois
Guides des tarifs dentaires	Guides des généralistes actuel	Guides des généralistes actuel
Cessation de la protection	Retraite	Retraite

ORTHODONTIE (ENFANTS À CHARGE SEULEMENT)

Remboursement	n.a.	50%
Maximum	n.a.	2500\$ viager par enfant

Les remboursements maximums sont par assuré et par année de référence (1^{er} juin au 31 mai). La tarification des primes varie selon l'option choisies. Référez-vous à la grille de tarification sur monudem.umontreal.ca pour plus de détails.



ASSURANCE SALAIRE

COURT TERME

LONG TERME

Prestations	Payables par l'Université	Payables par l'assureur
Protection ¹	100% du salaire régulier durant les 26 premières semaines	75% du salaire régulier à partir de la 27 ^e semaine
Coût	Entièrement assumé par l'Université	Entièrement assumé par l'Université

¹Des conditions s'appliquent lorsque l'absence excède 24 mois.



ASSURANCE VIE

Protection	Égale à trois fois et demie votre salaire annuel régulier (arrondi au 1 000 \$ supérieur); Réduction graduelle à partir de 66 ans; Une preuve d'assurabilité est exigée lorsque l'assurance excède 700 000 \$; Couverture maximale : 1 000 000 \$.
Prime	À parts égales entre vous et l'Université